

DEC182873DR16

Décision portant nomination de Mme Letizia MOULARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS 2927, intitulée USAES

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC171580DRH du 18 mai 2017 nommant M. Christophe HERRMANN directeur de l'unité mixte de service UMS2927, intitulée USAES ;

Considérant que Mme Letizia MOULARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le service mutualisé d'Ile de France (IFSeM) du 15 au 17 novembre et du 13 au 15 décembre 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Letizia MOULARD est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de service UMS2927, intitulée USAES, à compter du 01/01/2018.

Mme Letizia MOULARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Letizia MOULARD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2018

Le directeur de l'unité
Christophe HERRMANN

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Hélène MAURY


